

DECISIONS DE LA PRESIDENTE **DU 30 MARS 2026**

Je soussignée, **Alexandra MARTRY**,

Agissant en qualité de Présidente de la société :

1818 Immobilier, Société par Actions Simplifiée au capital de 54.000 €, ayant son siège social à Paris (75002) – 115 rue Montmartre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 483 346 276 (la « **Société** »),

Décide, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 4 des statuts,

De transférer le siège social de la Société à compter du 20 avril 2026 :

Du : **115, rue Montmartre, 75002 Paris**

Au : **31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris**

Et décide en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 31 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris. »

Les autres dispositions de l'article 4 sont inchangées.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes décisions à l'effet d'accomplir toute formalité requise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Fait à Paris, le 30 mars 2026